



- Aucunes informations sur la nature et le contenu de la formation prévue.
- Si retour sur site, dans le cadre de cette activité le personnel devrait travailler uniquement sur Valence Siège ? prise en compte des frais kilométriques ? Prime d'itinérance pour les CSAM travaillant sur une agence différente de leurs résidences administratives ? **Malheureusement aucunes réponses à ce sujet de la part de la Direction**
- Aucune notion de soutien psychologique par rapport à la maladie pendant la période d'exercice de cette activité.
- Une fois signature de l'avenant au contrat de travail nous ne connaissons pas la durée de cet avenant et de l'impact sur le poste d'origine de l'agent.

Un projet comme celui-ci est fait dans l'urgence avec des interrogations en suspens, un risque de dérive sur les conditions de travail et surtout la remise en cause de notre accord conventionnel (dérogation du travail du dimanche).

**Attention la crise sanitaire en France se transforme en crise sociale avec un gouvernement et un patronat à sa botte qui décortique et casse l'ensemble du code du travail et des conventions collectives afin de garantir profit et rentabilité.**

**CSE du 14 MAI 2020  
"ANNULEE"**